

Monsieur Jean Gagnon a été élu au poste de conseiller au siège no 1, assermenté devant moi, le 25 juillet 2018.

Signé
Présidente d'élection

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 06 août 2018, tenue au Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Alain Rioux	conseiller	au siège # 3
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Les membres présents forment le quorum

Vacant siège # 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19 h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Marguerite D. Michaud fait fonction de secrétaire-trésorière/directrice-générale.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 03 juillet 2018
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018
5. Rapport des délégations de pouvoir
6. Bordereaux des comptes incompressibles
7. Comptes
8. Transfert de crédit
9. Correspondances
10. Premier versement semestriel à l'OMH de Trois-Pistoles
11. Dépôt à Métal Sartigan pour bâtiment d'abrasif
12. Prolongation du programme TECQ 2014-2018
13. Dépôt du certificat de piquetage au garage municipal
14. Informations concernant l'utilisation du défibrillateur
15. Crédit pour élection municipale du 19 août 2018
16. Demande de dérogation mineure pour bâtiment d'abrasif au garage municipal
17. Photo du village de Sainte-Rita
18. Paiement à la municipalité de Saint-Cyprien selon entente incendie
19. Adoption du règlement no 287 modifiant le règlement no 276 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux
20. Adjudication des soumissions pour les fondations du bâtiment d'abrasif
21. Adjudication des soumissions pour travaux de voirie de la TECQ 2014-2018
22. Dossier
 - 22.1. Voirie été, hiver
 - 22.2. Étangs
 - 22.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 22.4. Comité des Loisirs
 - 22.5. Bibliothèque municipale
 - 22.6. Corporation Premier Jalon

- 22.7. Corporation Touristique
 - 22.7.1 Demande pour le Festival de l'Érable
- 22.8. Cuisine collective
- 22.9. Action municipale et famille
- 22.10. Municipalité nourricière
- 23. Varia
- 24. Période de questions
- 25. Clôture de la session

2018-08-06-01

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 22.10.1 Demande de financement pour achat de compost
- 23.1 Renouvellement du contrat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des Transports (MTQ)

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 JUILLET 2018

2018-08-06-02

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QUE le procès-verbal soit adopté avec les modifications suivantes :

Point 21.10.1

ATTENDU QUE les frais de constitution sont de 186,\$, et que COSMOSS les Basques en défraie la moitié.

REEMPLACER PAR :

ATTENDU QUE les frais de constitution sont de **166,\$**, et que COSMOSS les Basques en défraie la moitié.

AJOUTER

SIÈGES # 1 et 4 sont vacants

Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018

2018-08-06-03

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux

QUE le procès-verbal soit adopté avec l'ajout suivant :

SIÈGES # 1 et 4 sont vacants

Adoptée

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de monsieur Thomas Legault, mécanicien, Robert Lebel, chef d'équipe et de madame Marguerite D. Michaud, directrice-générale / secrétaire-trésorière.

6. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 19 850,77\$.

7. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	nut, washer, rode fletée, tuyau muffler, fitting, crochet œillet	432.17 \$
ATELIERS S.R.M.	inspection Freightliner 2010	176.60 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY	vérification portable, disque dur défectueux-backup de donnée	143.72 \$
BML CONSTRUCTION	colle RC 30	632.36 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	nettoyage salopettes, guenilles	55.19 \$
COOP -AGRISCAR	laine acier, fil coupe-herbe, asphalte froide	228.31 \$
COLPRON MICHEL	frais déplacement notaire Trois-Pistoles	25.60 \$
DÉMÉNAGE ET LIVRE-TOUT	frais de transport Centre Hydraulique L.B.	9.25 \$
ÉCOL'EAU	échantillonnage eau potable, suivi hebdomadaire eaux usées	1 662.88 \$
ÉPICERIE CHEZ AUDREY	6 cruches d'eau	30.00 \$
ÉNERGIE-RESS.NATURELLES QC	avis de mutations	12.00 \$
ÉQUIPEMENT MARTIN MALENFANT	mamelon court, réduit, coude, ruban fluo bleu,	15.77 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	récupération de TPS/TVQ	77.70 \$
GAGNON SERGINE	déplacements: Cosmoss St-Simon- Cuisine collective- MRC	119.45 \$
HETEK SOLUTIONS	vérification détecteur de gaz	137.97 \$
IMPRIMERIE PUBLICOM	impression bulletins de vote scrutin 19/08/2018	373.67 \$
LETRACO	pad de fiches de visite résidentielle préventionniste	263.29 \$
LABORATOIRE BSL	suivi eaux usées + distr.	613.99 \$
PÉROLES R. TURMEL	essence ordinaire	486.90 \$
MACPEK	lubrifiant graphite sec	96.45 \$
MON BUREAU	vitre machine à poinçon au garage	45.08 \$
MRC DES BASQUES	honoraires servitech TAJ	600.28 \$
MULTI PNEUS SERVICE	réparation pneu + tube	96.57 \$
NOVA MOBILIER	composteur, aérateur, poubelle de comptoir, guide facilité	21 554.94 \$
PELLETIER & COUILLARD ARPENTEUR	certificat de piquetage	977.29 \$
PUROLATOR	frais de transport Jean Morneau	5.26 \$
QUINCAILLERIE ST-CYPRIEN	bois traité,manchon galvanisé, paravent, rallonge, pinceau...	1 138.16 \$
SANI EXPRESS	sac oxo-Bio	61.47 \$
SERVITECH	équibration rôle 2019 - maintien inventaire + TAJ	2 233.61 \$
SIMETECH ENVIRONNEMENT	camion vacuum, camion pression, surcharge de carburant	2 987.01 \$
STATION SERVICE DUBÉ	2 bougies	11.39 \$
UNI-SELECT QUÉBEC	urethane sealer, washer fluid, plaquette semi-met	318.73 \$
WURTH CANADA LTÉE	sae rondelle,collier serrage, gant mécanicien, embout graissage	729.15 \$
Total		36 352.21 \$

2018-08-06-04

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE les comptes au montant de 36 352,21\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 36 352,21\$

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

2018-08-06-05

8. TRANSFERT DE CRÉDIT

Il est proposé par Monsieur Alain Forget

QU' un montant de 20 044,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
Quote-part MRC	02 15000 951	Quote-part MRC	02 15000 920	1.00 \$
Formation et perfect-voirie	02 32000 454	Vêtements et accessoires	02 32000 650	360.00 \$
Ameublement équipement	221 000 726	Compostage	02 45110 521	19 683.00 \$
TOTAL				20 044.00 \$

Adoptée

9. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures d'ouverture.

10. PREMIER VERSEMENT SEMESTRIEL À L'OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE selon l'entente établie avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ) la municipalité de Sainte-Rita doit verser 10% des subventions que les locataires du 4 logements (Habitation Premier Jalon de Sainte-Rita) reçoivent ainsi que 10% des frais d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Pistoles (OMH);

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Pistoles (OMH) demande à la municipalité de Sainte-Rita le remboursement du premier versement semestriel couvrant la période du 01 janvier au 30 juin 2018;

ATTENDU QUE la part de la municipalité représentant le 10% des subventions est de 682,20\$ ainsi que 34,32\$ pour les frais d'administration.

2018-08-06-06

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux

QUE la municipalité de Sainte-Rita rembourse le premier versement à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Pistoles (OMH) au montant de 716,52\$ pour la période du 01 janvier au 30 juin 2018 tel que stipulé dans l'entente avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 716,52\$

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

11. DÉPÔT À MÉTAL SARTIGAN POUR BÂTIMENT D'ABRASIF

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 16 juillet dernier, les membres du conseil municipal ont accepté la soumission de Métal Sartigan pour la construction d'un bâtiment en acier afin d'entreposer l'abrasif;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita doit verser à la signature du contrat un dépôt de 25% du coût de construction du bâtiment représentant un montant de 17 677,11\$ taxes incluses.

2018-08-06-07

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser un montant de 17 677,11\$ taxes incluses à Métal Sartigan, tel que convenu lors de la signature du contrat.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 17 677,11\$ taxes incluses.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

12. PROLONGATION DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

Dépôt du courriel reçu du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 18 juillet dernier afin d'aviser les municipalités que les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à nos programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

13. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PIQUETAGE AU GARAGE MUNICIPALE

Dépôt du certificat de piquetage de la propriété appartenant à la municipalité de Sainte-Rita, située sur une partie du lot 29 du rang 4 cadastre de Raudot (garage municipal) effectué par Pelletier & Couillard, Arpenteurs-Géomètres Inc.

14. INFORMATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita dispose d'un défibrillateur au Centre Multifonctions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent offrir une soirée de formation concernant l'utilisation du défibrillateur avec madame Céline Cloutier, formatrice pour Urgence Vie ;

ATTENDU QUE les trousse de Premier Soins de la municipalité doivent être complètes et conforme;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 45,\$ de l'heure pour un minimum de 3 heures.

2018-08-06-08

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE la municipalité de Sainte-Rita organise une soirée de formation avec madame Céline Cloutier, formatrice pour Urgence Vie le mardi 18 septembre prochain au coût de 45,\$ de l'heure pour un minimum de 3 heures;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande à madame Céline Cloutier de vérifier les trousse de Premiers Soins de la municipalité et de remplacer les items manquants et/ou défectueux et périmés;

QU'un article soit publié dans le journal municipal à cet effet.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 135,\$ taxes en sus.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

15. CRÉDIT POUR ÉLECTION MUNICIPALE DU 19 AOÛT

ATTENDU QU'une élection partielle aura lieu le 19 août prochain, suite au départ de deux conseillers (ères);

ATTENDU QU'un montant de plus ou moins 5 000,\$ est nécessaire pour la tenue de l'élection partielle le 19 août prochain;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2018 la municipalité n'a prévu aucun montant pour une élection partielle en 2018.

2018-08-06-09

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorisent madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière à transférer du compte 55 99100 000 (surplus accumulé non affecté) au compte 02 14000 (greffe) un montant de 5 000,\$ afin d'acquitter les dépenses électorales encourues lors du scrutin du 19 août 2018.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 5 000,\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR BÂTIMENT D'ABRASIF AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita demande une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment d'abrasif de 31 pieds par 97 pieds sur son terrain au garage municipal situé au 10 rue Desjardins;

ATTENDU QUE le seul endroit disponible pour implanter un bâtiment de cette dimension fait en sorte que le bâtiment est dérogoire par rapport au règlement de zonage 113 (articles 5.2 et 5.4.2);

ATTENDU QUE la dérogation mineure va permettre des marges de recul arrières et latérales de 6,5 pieds au lieu de 10 pieds et une marge de recul avant de 6,5 pieds au lieu de 19,7 pieds (pour une petite partie du bâtiment , soit autour de 13 pieds);

ATTENDU QUE la partie du terrain concernée a fait l'objet d'un piquetage effectué par un arpenteur géomètre afin d'établir avec exactitude les limites du terrain;

ATTENDU QUE la construction projetée ne causera pas de préjudices au voisinage puisque qu'aucune résidence ne se trouve à proximité;

ATTENDU QUE la construction de ce bâtiment n'est pas possible ailleurs sur ce même terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Rita exprime un avis favorable à la municipalité de Sainte-Rita pour sa demande de dérogation mineure.

2018-08-06-10

Il est proposé par Madame Christine Charlebois

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment pour entreposer l'abrasif d'une grandeur de 31 pieds par 97 pieds sur le terrain au garage municipal situé au 10 rue Desjardins.

Adoptée

17. PHOTO DU VILLAGE DE SAINTE-RITA

ATTENDU QUE madame Sophie Beaulieu du 17, rue de l'Église Est à Sainte-Rita a prêté à la municipalité de Sainte-Rita un cadre avec la photo du village de Sainte-Rita pour une période indéterminée.

2018-08-06-11

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de placer le cadre avec la photo du village de Sainte-Rita dans la Biblioritoise au Centre Multifonctions;

QUE le cadre avec la photo du village de Sainte-Rita demeure la propriété de madame Sophie Beaulieu et lui sera remis lorsqu'elle en fera la demande.

Adoptée

18. PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN SELON ENTENTE INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyprien a fait parvenir à la municipalité de Sainte-Rita la facturation concernant notre entente d'intervention incendie pour l'année 2018 au montant de 12 496,31\$

2018-08-06-12

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux

QUE la municipalité de Sainte-Rita acquitte la facture de la municipalité de Saint-Cyprien selon notre entente d'intervention incendie pour l'année 2018 au montant de 12 496,31\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 12 496,31\$.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 276 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU'une élection générale ayant eu lieu le 5 novembre 2017, **toute municipalité doit**, avant le 1^{er} mars qui suit (**avant 1^{er} mars 2018**), adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art.13 Loi sur l'éthique);

ATTENDU QUE le présent règlement modifie et remplace le règlement no 276;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Forget, conseiller au siège no 5 le 03 juillet 2018;

ATTENDU QU'un projet dudit règlement a été présenté à la séance tenue le 03 juillet 2018 par monsieur Alain Forget, conseiller au siège no 5;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 287 est comme s'il était ici au long écrit.

EN CONSÉQUENCE :

2018-08-06-13

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux et résolu unanimement que le présent règlement soit et est adopté et abroge le règlement no 276

QUE le règlement no 287 ayant pour objet de modifier le règlement no 276 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté.

Adoptée

20. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LES FONDATIONS DU BÂTIMENT D'ABRASIF

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 16 juillet dernier les membres du conseil municipal ont procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs en construction soient : Les Constructions CB 2004 Inc. de Lejeune,

Les Fondations BA (2005) Inc. de Trois-Pistoles et Les Fondations N. Charron de Saint-Éloi;

ATTENDU QUE les travaux consistent à faire;

- Fondation de 8 pieds par 10 pouces d'épaisseur pour un bâtiment de 31 pieds de largeur par 97 pieds de longueur
- Semelle de 10 pouces par 36 pouces
- Plancher 35 mpa plus 2.3 kg fibre structurale, 6 pouces d'épaisseur
- Drain autour du bâtiment avec excavation
- Ainsi que le matériel nécessaire (équerres, armature, fiches)

ATTENDU QUE Les Fondations N.Charron de Saint-Éloi n'a pas répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu les deux soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut et qu'elles sont conformes :

- Les Constructions CB 2004 Inc. de Lejeune au montant de 58 400\$ taxes en sus
- Les Fondations BA (2005) Inc. de Trois-Pistoles au montant de 62 800,\$ taxes en sus

2018-08-06-14

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la soumission de Les Constructions CB 2004 Inc. de Lejeune au montant de 58 400\$ taxes en sus pour les travaux décrits ci-haut;

QUE les travaux doivent être réalisés entre le 13 août et le 15 septembre 2018;

QU'ADVENANT le non-respect de l'échéancier des travaux par Les Constructions CB 2004 Inc. de Lejeune la municipalité de Sainte-Rita se réserve le droit d'émettre une pénalité pour chaque jour de retard.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 58 400,\$

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

21. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 03 juillet dernier les membres du conseil municipal ont procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois Entrepreneurs en excavation soient : Excavation Michel Gosselin de Saint-Cyprien, Herman Dubé Excavation de Saint-Cyprien et Construction BCK de Saint-Simon de Rimouski;

ATTENDU QUE les travaux consistent à faire sur les chemins suivants : Rue Desjardins, route Neuve, Chemin du Lac-Saint-Jean, Chemin des Larmes, Chemin des Sept Lacs, Chemin taché Ouest, rang 4 et rang 6.

- Rechargement avec matériaux granulaires MG 20
- Nettoyage et creusage de fossé
- Remplacement et/ou réparation de ponceaux

ATTENDU QUE Construction BCK de Saint-Simon de Rimouski n'a pas répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu les deux soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut et qu'elles sont conformes :

2018-08-06-15

- Excavation Michel Gosselin de Saint-Cyprien au montant de 79 813,\$ taxes en sus
- Herman Dubé Excavation Inc.de Saint-Cyprien au montant de 78 220,\$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la soumission de Herman Dubé Excavation de Saint-Cyprien au montant de 78 220,\$ taxes en sus pour les travaux décrits ci-haut;

QUE les travaux doivent être réalisés entre le 9 août et le 01 septembre 2018;

QU'ADVENANT le non-respect de l'échéancier des travaux par l'Entreprise Herman Dubé Excavation Inc.de Saint-Cyprien la municipalité de Sainte-Rita se réserve le droit d'émettre une pénalité pour chaque jour de retard.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 78 220,\$taxes en sus.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

22. DOSSIER

22.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Marguerite D. Michaud, informe les membres du conseil que :

- Monsieur Robert Lebel, chef d'équipe est en vacance cette semaine
- Monsieur Berthier Malenfant procède aux travaux en son absence, nivelage, tonte de gazon etc.

22.2 ÉTANGS

Madame Marguerite D. Michaud, informe les membres du conseil que:

- Rien de nouveau pour le moment

22.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron nous informe que :

M.R.C:

Relâche en juillet pour les rencontres

Prochaine séance le 29 août 2018 à Saint-Clément
Prochain C.A. le 08 août 2018 à Trois-Pistoles

MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRES

- Deux rencontres pour faire la demande de constitution et une pour les travaux sur le terrain

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

- Une rencontre avec le directeur de l'école accompagné de madame Christine Charlebois.

22.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Alain Forget, conseiller nous informe que :

- Le camp de jour va se terminer le 10 août prochain.

22.5 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame Sergine Gagnon, responsable de la bibliothèque nous informe que :

- Les activités vont reprendre bientôt
- Monsieur Jean Gagnon sera le nouveau représentant municipal attiré à la bibliothèque en remplacement de madame Micheline Cyr-Rainville

22.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président de la corporation Premier Jalon nous informe que :

- Assemblée générale annuelle le 12 juillet dernier, les cinq administrateurs ont été reconduits
- Nous attendons toujours des nouvelles de la Régie du logement
-

22.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Alain Rioux, président de la Corporation Touristique nous informe que :

- Une rencontre du comité du Festival a eu lieu en juillet
- La préparation des activités va bien
- le Festival aura lieu le 31 août et les 1, 2 septembre prochain
- Une prochaine rencontre est prévue demain

22.7.1 DEMANDE POUR LE FESTIVAL DE L'ÉRABLE

ATTENDU QUE le Festival de l'Érable de Sainte-Rita est un événement intergénérationnel le plus rassembleur de notre communauté;

ATTENDU QUE l'évènement se déroulera les 30,31 août et le 1^{er} et 2 septembre 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festival demande à la municipalité de prêter gratuitement le chapiteau, les terrains et la salle Multifonctions pour la présentation des activités, dans le cadre de la 15^{ième} édition du Festival de l'Érable;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festival demande également à la municipalité de mettre disponible son personnel pour le ménage de la salle Multifonctions après chacune des activités et pour le montage et démontage du chapiteau incluant la machinerie nécessaire.

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de prêter gratuitement le chapiteau, les terrains et la salle Multifonctions pour la présentation des activités, dans le cadre de la 15^{ième} édition du Festival de l'Érable;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de mettre disponible son personnel pour le ménage de la salle Multifonctions après chacune des activités et pour le montage et démontage du chapiteau incluant la machinerie nécessaire.

Adoptée

22.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, conseiller informe les membres du conseil que :

Il n'y a pas de cuisine pendant la période estivale

22.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, conseillère informe les membres du conseil que :

- Rencontre avec le directeur de l'école et Michel Colpron, maire pour faire le suivi de notre subvention concernant l'aménagement de la cour de l'école
- Suite au départ du directeur de l'école c'est monsieur Francis Beaulieu, responsable de l'administration à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs qui a repris notre dossier
- Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs va assumer 25% du coût des travaux
- Les travaux vont débiter fin septembre.

22.10 MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

Monsieur Michel Colpron, maire informe les membres du conseil que :

- Deux rencontres pour établir le nom (Les jardins Rita de Cascia), les objets de la charte et nommer les administrateurs provisoires
- La demande de constitution de l'organisme sans but lucratif (OSBL) a été postée vendredi dernier
- Une rencontre pour planifier les travaux à faire sur le terrain

22.10.1 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR ACHAT DE COMPOST

ATTENDU QUE le comité provisoire de municipalité nourricière demande à la municipalité de Sainte-Rita de défrayer le coût d'un voyage de 10 roues de compost pour Les Jardins Rita de Cascia.

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de payer un voyage de 10 roues de compost au montant de 500,\$ taxes en sus livré à Sainte-Rita;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande une aide financière à COSMOSS les Basques afin de défrayer une partie des coûts d'achat et de transport du voyage de compost.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 500,\$ taxes en sus.

Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière

23. VARIA

23.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE, ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre à la municipalité de Sainte-Rita d'exécuter le contrat de déneigement et de déglacage des infrastructures routières pour la saison 2018-2019 de la route 295;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement et déglacage est au montant de 98 721,23\$, et ce, pour une durée d'un an;

ATTENDU QUE le ministère des transports va verser à la municipalité de Sainte-Rita un montant additionnel de 500,\$ par semaine afin d'assurer la surveillance pour la période de « pré saison » du 18 octobre au 31 octobre inclusivement et de « post saison » du 11 avril au 24 avril inclusivement.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita va réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis lors de l'exécution du contrat.

2018-08-06-18

Il est proposé par Monsieur Jean Gagnon

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte le contrat tel que soumis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et déglçage des infrastructures routières pour la saison 2018-2019 de la route 295 au montant de 98 721,23\$, et ce, pour une durée d'un an;

DE MANDATER monsieur Michel Colpron, maire et madame Marguerite D. Michaud, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rita ledit contrat.

Adoptée

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée au public

25. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 H 25 l'ordre du jour étant épuisé.

2018-08-06-19

Il est proposé par Monsieur Danny Michaud

QUE la présente séance soit close.

Adoptée

Signé : _____
Président d'assemblée

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.